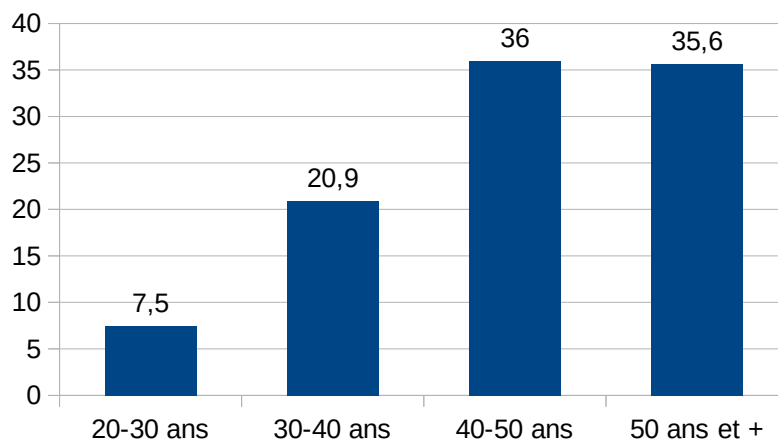


Résultat de l'enquête AESH

Le taux de réponse à l'enquête a été important avec 242 réponses soit la moitié des AESH du département. Les résultats peuvent donc être considérés comme significatifs.

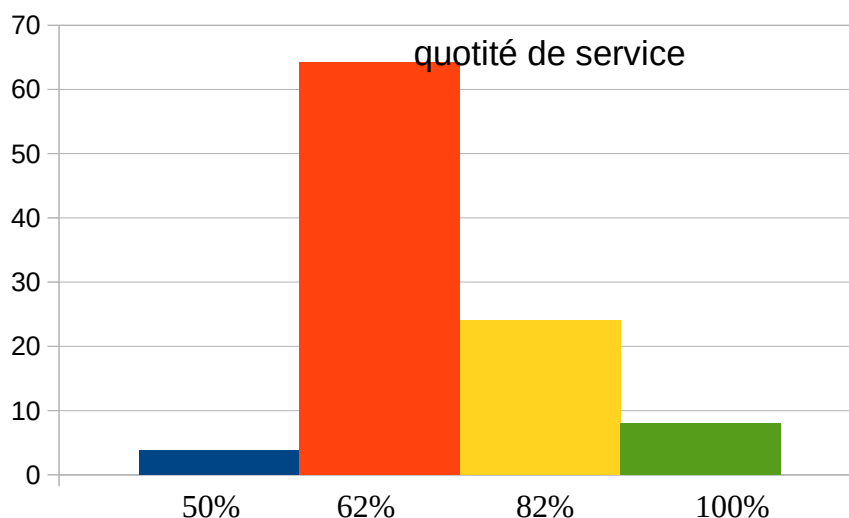
Situation personnelle :

96,4 % des AESH ayant répondu à l'enquête sont des femmes, 64,4 % ont des enfants à charge. Le revenu des AESH n'est pas un revenu de complément : pour 67,9 %, c'est le revenu principal du foyer – donc souvent un foyer avec enfant(s) dont un bon nombre de familles monoparentales. Les AESH sont des salariées plutôt âgées puisque 71,5 % ont plus de 40 ans. Une enquête plus qualitative serait intéressante pour connaître les parcours de vie des AESH avant la prise de fonction. Il est urgent de rajeunir l'effectif des AESH ce qui implique une revalorisation de la profession et un véritable statut.



Situation professionnelle

Un mot peut traduire la situation professionnelle, celui de précarité. En effet, 76,5 % des AESH sont en CDD et 94 % d'entre eux et elles désirent signer un CDI. Ils et elles sont aussi massivement en situation de sous-emploi : ce sont des personnels qui voudraient travailler plus mais ne le peuvent pas alors qu'il y a des besoins d'accompagnement non pourvus ; 60,8 % n'ont pas eu le choix de la quotité horaire et 95,7 % souhaiteraient augmenter leur quotité. Un.e AESH à 62 % gagne 898 € par mois alors que le seuil de pauvreté est autour de 1 100 €.



La faiblesse de la rémunération participe à la précarité et explique le sous-emploi puisque 73 % considèrent qu'une activité complémentaire n'est pas possible et 77,8 % que leur

niveau de rémunération actuelle est un frein à rester dans ce métier. 63,6 % sont employé·e·s par le lycée Saverne, 36,4 % par la DSDEN.

Entrée dans le métier

L'entrée dans le métier est plutôt correcte : près de 90 % des AESH ont été informé·e·s de leurs missions et ont eu un entretien professionnel, 83 % ont été informé·e·s du fonctionnement du PIAL. Presque tous et toutes les AESH connaissent le ou la référente du PIAL et ont une adresse professionnelle (97 %). Le point noir concerne l'absence de formation préalable à la prise de fonction pour 67 % d'entre eux et elles et la méconnaissance du handicap des élèves accompagnés pour 45,6 % d'entre elles.

Conditions de travail

Le travail des AESH est organisé en PIAL, autour d'un collège, où les AESH peuvent devoir s'occuper d'enfants de différents niveaux dans des écoles différentes, ce qui fait que la somme des pourcentages est supérieure à 100.

Votre poste de travail	Non réponse	Maternelle	Élémentaire	Primaire	Collège	Lycée	ULIS école	ULIS Collège
	4,6	16,5	29,1	32,5	40,9	11,8	3,4	3,5

Missions	AESH ind	AESH mut	AESH co	Autre
	48,3	71,8	11,3	3,4

Les AESH s'occupent en moyenne 4,9 élèves mais cela peut varier dans la semaine et 22 % s'occupent de 7 élèves ou plus.

	1	2	3	4	5	6	7 et +	non réponse
nombre d'élèves suivis	8,7	14,0	19,0	12,0	12,4	8,3	22,7	2,9
nombre d'établissements	74,0	19,8	2,9					3,3

Malgré cette organisation en PIAL, 74 % travaillent sur un seul lieu de travail. Quand ils ou elles sont sur plusieurs établissements, tous et toutes signalent que les frais de déplacement entre eux ne sont pas indemnisés. Les AESH sont très bien reconnu·e·s et intégré·e·s dans leur établissement : plus de 80 % disent être soutenu·e·s et reconnu·e·s, tant par les professeur·es que par le ou la directeur·trice ou le ou la chef·fe d'établissement. 66,8 % sont en relation avec les familles des élèves qu'ils et elles accompagnent sans que cela perturbe l'équilibre vie privée/vie professionnelle. 93,7 % sont invité·e·s aux réunions de rentrée ou aux ESS.

Pour les AESH qui ont de l'ancienneté, il semble que les PIAL n'ont pas amélioré la qualité du suivi des élèves ni leurs conditions de travail.

Dans le cadre des PIAL, estimez-vous qu'il y a une amélioration concernant:	Oui	Non	Je ne sais pas
• vos déplacements	20,6	31,8	47,7
• le nombre d'élèves que vous accompagnez	20,3	54,4	25,3
• la qualité de l'accompagnement (nombre d'heures par élève, relation avec l'élève)	25,6	56,1	18,4
• votre autonomie dans le travail	39,7	37,0	23,3

En conclusion, 72,3 % des AESH interrogé·e·s disent se sentir bien dans leur travail même si 46 % affirment, dans le même temps, que leur travail n'est pas sans conséquence sur leur santé (douleurs physiques, fatigue psychologique, stress...)